

Questions orales

● (1150)

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE EN SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Est-il au courant que la Saskatchewan est une des deux seules provinces où le taux de chômage a augmenté l'année dernière? En fait, depuis l'élection du gouvernement conservateur dans notre province, le nombre de personnes cherchant du travail s'est accru de 82 p. 100 en un an.

Des voix: Quelle honte!

M. Nystrom: Le nombre d'assistés sociaux a grimpé de 46 p. 100 ces deux dernières années. Je sais que cette situation est typique d'un gouvernement conservateur, mais ce n'est pas une raison pour que le ministre, en face, ne prenne pas quelque mesure spéciale pour venir en aide à ma province. Peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour créer des emplois en Saskatchewan, escompte-t-il rencontrer notre premier ministre très bientôt?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme je l'ai déjà précisé, la situation de l'emploi s'est considérablement améliorée au pays depuis novembre dernier. J'ose espérer que si la baisse enregistrée en Saskatchewan n'est pas trop sérieuse, cette amélioration générale y aura quelque répercussion. Il me semble que la seule vraie solution au problème soulevé par le député réside dans le remplacement du gouvernement conservateur en Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉSERVE DE CROSS LAKE—L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a plus de deux ans, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est rendu dans le nord du Manitoba et a promis une nouvelle école aux habitants de Cross Lake, une réserve indienne. La semaine dernière, Howard Pawley et moi-même . . .

M. Murta: Howard qui?

M. Murphy: . . . avons parcouru les locaux actuels. Il y a dans le plancher des bâtiments de l'école des trous assez grands pour qu'on y passe le pied. Ces trous sont dans les classes du cours élémentaire. La promesse faite il y a plus de deux ans par le gouvernement n'a pas été respectée. La semaine prochaine, le Conseil du Trésor étudiera un mémoire demandant une nouvelle école pour cette région. Je voudrais avoir

recours aux bons offices du premier ministre pour être sûr que cette demande sera acceptée comme l'a promis son ministre.

[Français]

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je répondrai à l'honorable député, madame le Président, qu'actuellement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est en train de réviser certaines parties de programmes où déjà des choses ont été faites, et des réponses définitives doivent être données au cours des prochaines semaines à ce sujet.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

LA CORRESPONDANCE PERSONNELLE DES MINISTRES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Quand un ministre abandonne un maroquin pour en assumer un autre, sans doute emporte-t-il avec lui sa correspondance personnelle. Compte tenu des nouvelles dispositions concernant la liberté d'accès à l'information, et vu que des documents réduits en charpie ne sauraient en rien favoriser ladite liberté d'accès à l'information, à quels critères reconnaît-on qu'une lettre entre dans la catégorie des lettres personnelles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La première façon de reconnaître qu'une lettre est personnelle, madame le Président, c'est, j'imagine, quand on voit la mention PERSONNELLE que le signataire a pris soin de faire figurer sur sa lettre.

LA CORRESPONDANCE ENTRE LES MINISTÈRES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, c'est également au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Les lettres personnelles comprennent-elles les lettres d'un ministre à un autre qui renferment des renseignements que certains particuliers ont fournis et qu'ils préféreraient garder secrets?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas sûr s'il s'agit là de deux questions différentes ou de la même question. Les lettres d'un ministre à un autre et portant sur des affaires qui intéressent le gouvernement ne devraient pas normalement selon moi, passer pour des lettres personnelles. Cependant, dans le cas d'un ministre qui s'adresse à un autre, que ce soit directement ou par personne interposée, les lettres ne sauraient être rendues publiques, car elles sont exclues en tant que communications entre ministres de la Couronne. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les ministres de la Couronne s'engagent sous serment à ne pas divulguer le contenu de la correspondance qu'ils s'échangent.